

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

DAEU B Option "Scientifique"

Présentation

Le DAEU option B « Scientifique » permet l'accès aux études supérieures dans les domaines suivants :

- Sciences, Technologies
- Activités Physiques et Sportives
- Médecine, Odontologie, Pharmacie, Secteur Paramédical
- I.U.T., Universités, Formations publiques ou privées ...

Cette formation est organisée principalement en cours du soir.

Admission

1. Candidats français

Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme **les candidats ayant interrompu lors études initiales depuis deux ans au moins** et **satisfaisant à l'une des conditions** suivantes :

- Avoir **24 ans au moins** au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme
- Avoir **20 ans au moins** au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et **justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle** * ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.

**Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle, pour la durée correspondante :*

- *le service national,*
- *toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,*
- *l'inscription au Pôle Emploi,*
- *la participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,*
- *l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (loi n° 84-610 du 16 juillet 1984)*

En ce qui concerne l'inscription des candidats **handicapés**, le président de l'Université peut, par dérogation aux règles générales, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

2. Candidats étrangers

Les candidats étrangers doivent satisfaire aux conditions définies pour les candidats français et **être titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.**

L'ouverture des candidatures pour la session 2019-2020 est effective.

Attention : Ne pas utiliser l'onglet "Candidater et s'inscrire"

Pour postuler à cette formation, il faut participer à un forum (information collective) qui est **obligatoire** ; l'inscription à l'un des forums se fait par **mail, en précisant l'option de DAEU, son nom et son n° de téléphone à l'adresse : daeu-g@univ-grenoble-alpes.fr.**

Pour la rentrée 2019, les **forums** se dérouleront :

le 4 juillet 2019

Le test de positionnement aura lieu **le 5 juillet 2019**

Les candidats dont les résultats aux tests de positionnement, le parcours et la motivation permettent d'envisager une éventuelle intégration dans la formation, un entretien individuel se déroulera de mi-juin à fin juillet 2019.


1. Les frais de formation dépendent du nombre et de la durée des matières choisies ; pour un parcours global (4 matières), le montant des frais de formation se situera entre **2 970 €** et **4 158 €**, **sauf pour les cas suivants :**

- Pour **les demandeurs d'emploi** et assimilés, les frais de formation du DAEU B peuvent, éventuellement, être pris en charge en totalité par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Service Public Régional de la Formation (SPRF). Ils doivent pour cela prendre contact avec une structure d'accompagnement et de conseil correspondant à leur situation, qui validera votre demande. Les structures d'accompagnement et de conseil sont : Pôle emploi (plus de 26 ans) , Missions locales (moins de 26 ans) , Cap emploi (personnes en situation de handicap). Ils peuvent également s' adresser au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ou à une MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi).

Un conseiller vérifiera leur projet, et validera leur pré-inscription, dans le cadre du processus de prescription. Des informations et un "guide pratique" sont accessibles à la page du Service Public Régional de la Formation (SPRF).

- **Les salariés** peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par leur employeur ou par leurs droits à la formation à travers leur compte personnel de formation de transition professionnelle (**CPF de transition professionnelle**).

- Les candidats peuvent mobiliser leur compte personnel de formation (**CPF**) pour cette formation.

 **Les candidats qui ne bénéficient d'aucune aide financière sont exonérés d'une partie des frais de formation. Dans ce cas, le coût de la formation s'élève au maximum à 1 260 € pour un parcours global.**

2. Les droits d'inscription à l'Université Grenoble Alpes s'élevaient à **170 €** à la rentrée 2018.

L'inscription à la formation s'effectue à l'issue de tests de positionnement et d'un entretien individuel.

Le niveau conseillé pour suivre le DAEU est celui du début ou de la fin de classe de 1ère.

Toute personne d'âge d'au moins 20 ans souhaitant obtenir un équivalent du baccalauréat.

Infos pratiques :

- > **Composante** : Département de la licence sciences et technologies (DLST), Direction de la formation continue et de l'apprentissage
- > **Durée** : 1 an
- > **Type de formation** : Formation continue aménagée
- > **Lieu** : Grenoble - Domaine universitaire
- > **Contacts** :

Responsable(s) pédagogique(s)

Benoit Chabaud
benoit.chabaud@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Evelyne Zorzettig Lemoine
Evelyne.Zorzettig@univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

daeug@univ-grenoble-alpes.fr

Programme

Français	81h
Mathématiques	162h
2 élément(s) au choix parmi 3	
Biologie	90h
Chimie	90h
Physique	90h